

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON**  
**JEUDI 26 JUIN 2014**  
**A 20 H 30**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le [Jeudi 26 juin 2014 à 20 H 30](#) à la Mairie de GRON.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A GRON, le 20 juin 2014

Le Maire,  
Stéphane PERENNÈS

**ORDRE DU JOUR**

Adoption du procès-verbal du 22 mai 2014.

**1 – COMMANDE PUBLIQUE**

N° 2014/06/01 : Lotissement les Chaponnières : convention avec Brennus Habitat

N° 2014/06/02 : Convention d'hébergement des équipements avec GRDF

**3 – DOMAINE ET PATRIMOINE**

N° 2014/06/03 : révision du loyer de la boulangerie

N° 2014/06/04 : redevances d'occupation du domaine public par France Télécom

N° 2014/06/05 : redevances d'occupation du domaine public par Gaz de France

N° 2014/06/06 : redevances d'occupation du domaine public par ERDF

#### **4 – FONCTION PUBLIQUE**

N° 2014/06/07 : participation aux frais de séjours des enfants du personnel

#### **7 – FINANCES LOCALES**

##### **Budget Principal**

N° 2014/06/8 : décision modificative n° 2

N° 2014/06/9 : Admission en non valeur

##### **Budget de l'eau**

N° 2014/06/10 : décision modificative n° 1

N° 2014/06/11 : Admission en non valeur

##### **Budget de l'assainissement**

N° 2014/06/12 : Admission en non valeur

##### **Accueil Loisirs Sans Hébergement**

N° 2014/06/13 : augmentation des prestations au 1<sup>er</sup> septembre 2014 : garderie périscolaire, restaurant scolaire, centre de loisirs, Nouvelles Activités Périscolaires

##### **Participation aux voyages scolaires**

N° 2014/06/14 : participation aux voyages scolaires pour les collégiens et les lycéens

#### **9 – VŒUX ET MOTION**

N° 2014/06/15 – Soutien de la Commune au Conseil Général de l'Yonne et à son maintien dans l'organisation territoriale

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JUIN 2014 à 20 H 30

L'an deux mil quatorze le vingt-six juin

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2014 sous la présidence de Monsieur Stéphane PERENNÈS, Maire.

**Sont présents :** René VIRATELLE, 1<sup>er</sup> adjoint, Jean-Paul ROUX, 2<sup>ème</sup> adjoint, Danielle GRÉGOIRE, 3<sup>ème</sup> adjoint, Florence GALLET, Eric BIRON, Isabelle BALDASSARI, Sylvain GRÉMY, Nathalie CARDOSO MOUTA, Alain CHAPLY, Maud DE SCHRYVER, Francis SARLIN, Valérie JONCOUR, Conseillers.

**Absents excusés :** Muriel BÈVRE, 4<sup>ème</sup> adjoint (pouvoir à Danielle GRÉGOIRE), Gauthier PAJONA, conseiller (pouvoir à Francis SARLIN),

**Secrétaire de séance :** Eric BIRON

Adoption du procès-verbal du 22 mai 2014

Le Conseil Municipal décide de reporter à une prochaine séance du Conseil Municipal l'objet suivant :

### **VŒUX ET MOTION**

N° 2014/06/15 – Soutien de la Commune au Conseil Général de l'Yonne et à son maintien dans l'organisation territoriale

Et de rajouter à cette séance : deux points à l'ordre du jour :

### **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

N° 2014/06/15 : Création d'une commission artisanat et industrie

### **FONCTION PUBLIQUE**

N° 2014/06/16 : Contrat d'apprentissage

## **1 – COMMANDE PUBLIQUE**

### **N° 2014/06/01 : Lotissement les Chaponnières : convention avec Brennus Habitat**

Le Maire expose au Conseil que Brennus Habitat a engagé sur la Commune de GRON des études préalables techniques importantes pour la réalisation d'un programme de construction d'un lotissement de maisons individuelles sur l'ensemble de la zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme (41 997 m<sup>2</sup>).

Un bureau d'études spécialisé et un architecte-urbaniste ont étudié un projet d'aménagement global répondant à la fois au schéma d'orientation du Plan Local d'Urbanisme et aux préoccupations techniques de cette zone, notamment la réception des eaux de ruissellement et dimensionnement des réseaux.

L'ensemble de ces études a fait l'objet d'un contrat global sur la totalité des terrains de la zone 1AU. La Commune se propose d'être l'opérateur et l'aménageur des parcelles B et C (14 lots) pour une superficie de 27 157 m<sup>2</sup> et Brennus Habitat de la parcelle A (26 maisons individuelles) pour une superficie de 14 840 m<sup>2</sup>.

Il est donc convenu de répartir le coût des études préalables en fonction de la superficie de chaque aménageur :

Missions	Nom	Montant réglé par Brennus Habitat H.T.	Montant restant à régler H.T.	Montant total de la mission H.T.	Répartition	
					Brennus Habitat H.T. (14840 m²)	Commune de GRON H.T (27157m²)
Urbanisme	CALLEDE	18 760.00 €	8 040.00 €	26 800.00 €	9 470.00 €	17 330.00 €
Etude hydraulique	BIOS	13 532.51 €	10 773.32 €	24 305.83 €	8 588.67 €	15 717.16 €
Réseaux dimensionnement	Expression Verte	18 150.00 €	6 100.00 €	24 250.00 €	8 568.95 €	15 681.05 €
Géomètre	AZIMUT	2 900.00 €	0.00 €	2 900.00 €	1 024.74 €	1 875.26 €
TOTAL		53 342.51 €	24 913.32 €	78 255.83 €	27 652.36 €	50 603.47 €

A ces coûts s'ajoutent les frais d'équipements collectifs. Ils seront répartis au nombre de maisons édifiées sur chaque projet :

Travaux H.T.A et poste de transformation réalisés par le Syndicat d'électrification

Montant du devis de 200 000 € à répartir comme suit :

- Brennus habitat (26 unités) 130 000.00 € H.T
- Commune de GRON (14 unités) 70 000.00 € H.T

Des devis séparés seront remis par le Syndicat d'Electrification.

Travaux de raccordement eau potable, eaux usées, eaux pluviales sur la rue des chaponnières

Estimation, selon devis TED à 71 985.00 € H.T. à répartir en fonction des branchements effectués pour chaque opérateur, soit :

- Brennus habitat (26 unités) 46 790.25 € H.T
- Commune (14 unités) 25 194.75 € H.T

En cas de modification des branchements d'eau potable, une nouvelle répartition devra être négociée.

Le Conseil Municipal :

- s'engage à régler à Brennus habitat le montant des sommes dues relatives aux études techniques préalables.
- s'engage à participer aux frais d'équipements collectifs (travaux HTA, poste transformation, raccordement eaux potables, usées et pluviales)
- charge le Maire à signer la convention avec Brennus Habitat

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe du lotissement « Les Chaponnières ».

### **N° 2014/06/02 : Convention d'hébergement des équipements avec GRDF**

Le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2014 concernant l'hébergement d'équipements de télérelève sur la Commune de GRON.

Il s'agit d'implanter une antenne radio réceptrice en point haut de la Commune.

Le Conseil avait autorisé GRDF à effectuer des tests techniques afin d'étudier la faisabilité du projet de télérelève des compteurs gaz mais avait décidé de reporter la signature de la convention.

Aujourd'hui GRDF sollicite la signature de cette convention afin de procéder à des essais techniques et de conclure à la faisabilité du projet de télérelève des compteurs gaz en implantant une antenne radio sur l'église.

le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer la convention de partenariat en vue de faciliter l'accueil sur son périmètre des équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétiques.

### N° 2014/06/03 : révision du loyer de la boulangerie

Le Maire informe le Conseil Municipal que, comme le prévoyait le bail commercial du 19 juillet 2011, il convient de réviser le montant du loyer concernant la boulangerie-pâtisserie.

L'indexation est basée sur l'indice national du coût de la construction publiée par I.N.S.E.E.

Le Conseil Municipal fixe à 809.15 € le loyer mensuel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

### N° 2014/06/04 : redevances d'occupation du domaine public par France Télécom

Pour établir la redevance du domaine public due par France Télécom au titre de l'année 2013, il convient de faire référence au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005.

Le Maire propose d'appliquer les tarifs de 2014 comme suit :

Type d'implantation	Situation au 31/12/2013	Tarifs Plafonnés	Montant
Km artère aérienne	5.030 Km	53.87 € /km	270.97 €
Km artère en sous-sol	36.497 Km	40.40 € / km	1 474.48 €
Emprise au sol	3.80 Km	26.94 € /k m <sup>2</sup>	102.37 €
Montant redevance			<b>1 847.82 €</b>

### N° 2014/06/05 : redevances d'occupation du domaine public par Gaz de France

Le Maire informe le Conseil que la redevance d'occupation du domaine public par Gaz de France doit être réactualisée pour l'année 2014.

Le montant plafond de la redevance est fixé comme suit :

PR 2014 = [(0.035 € x 12 716 m) + 100 €] x 1.15 = **626.82 €**

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public par Gaz de France à **626.82 €** pour l'année 2014.

### N° 2014/06/06 : redevances d'occupation du domaine public par ERDF

Le Maire rappelle que la redevance maximale d'occupation du domaine public par les lignes électriques applicables aux communes dont la population est inférieure à 2000 habitants est de **194.74 €** arrondi à **195 €** en 2014 (conformément à l'article L.2322-4 du code de la propriété des personnes publiques).

le Conseil accepte de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum de **195 euros** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 conformément à l'article L. 2322-4 du Code de la propriété des personnes publiques.

#### 4 – FONCTION PUBLIQUE

##### N° 2014/06/07 : participation aux frais de séjours des enfants du personnel

Le Maire rappelle que la circulaire du B9 n°11-MFPPF1132346C du 28 novembre 2011 du Ministère de la Fonction Publique et du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en fixe les barèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

<input type="checkbox"/> En colonie de vacances	
- enfants de – de 13 ans .....	7.25 €
- enfants de – de 18 ans .....	10,98 €
<input type="checkbox"/> En centre de loisirs sans hébergement .....	5.23 €
En demi journée .....	2.64 €
<input type="checkbox"/> En maisons familiales de vacances et gîtes	
- séjour en pension complète.....	7,63 €
- autre formule.....	7.25 €
<input type="checkbox"/> Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
- forfait pour 21 jours et plus.....	75.16 €
- pour les séjours d'une durée inférieure par jour.....	3,57 €
<input type="checkbox"/> Séjours linguistiques	
- enfants de – de 13 ans.....	7.25 €
- pour les séjours d'une durée inférieure par jour.....	10.98 €
<input type="checkbox"/> Enfants handicapés	
- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel).....	158.03 €
- Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales	
- Séjours en centre de vacances spécialisés (par jour).....	20.69 €

Le Conseil Municipal décide :

\* d'adopter ces dispositions en respectant les conditions d'attributions réglementaires ;

\* de préciser que les taux applicables seront valorisés automatiquement en cas de modifications réglementaires de ces taux.

## 7 – FINANCES LOCALES

### Budget Principal

#### N° 2014/06/8 : décision modificative n° 2

Le Conseil accepte la Décision Modificative n° 2 et autorise les virements de crédits suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opér.	Montant	Compte	Opération	Montant
Bâtiments	61522		11 900.00			
Autres charges excceptionnelles				6718		1 000.00
Subventions aux personnes de droit	6745		1 000.00			
Fonctionnement dépenses			12 900.00			1 000.00
		Solde	11 900.00			
Dotation forfaitaire	7411		11 900.00			
Dotation unique des compensations				748314		2 082.00
Etat compensation	74833		2 082.00			
Fonctionnement recettes			13 982.00			
		Solde	11 900.00			

### Budget principal

#### N° 2014/06/9 : Admission en non valeur

VU le dossier d'admission en non valeur d'une cote irrécouvrable sur le Budget Principal de la Commune de GRON transmis par Monsieur le Trésorier de Sens Municipale.

VU les états P 511 des produits irrécouvrables pour un montant de 974.08 €.

Le Conseil Municipal admet en non valeur sur le budget principal la somme de :

- facture cantine-garderie 2009/2010 : 974.08 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014.

### Budget de l'eau

#### N° 2014/06/10 : décision modificative n° 1

Le Conseil accepte la Décision Modificative n° 1 et autorise les virements de crédits suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opér.	Montant	Compte	Opération	Montant
Entretien et réparations	615		1 500.00			
Autres impôts, taxes et versements				6378		1 500.00
Fonctionnement dépenses			1 500.00			1 500.00
		Solde	0.00			

### **Budget de l'eau**

#### **N° 2014/06/11 : Admission en non valeur**

VU le dossier d'admission en non valeur d'une cote irrécouvrable sur le Budget du service de l'eau de la Commune de GRON transmis par Monsieur le Trésorier de Sens Municipale.

VU les états P 511 des produits irrécouvrables pour un montant de 176.63 €.

Le Conseil Municipal admet en non valeur sur le budget du service de l'eau les sommes de :

- exercice 2009/2010 : 68.72 €

- exercice 2007/2013 : 107.91 € Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

### **Budget de l'assainissement**

#### **N° 2014/06/12 : Admission en non valeur**

VU le dossier d'admission en non valeur d'une cote irrécouvrable sur le Budget du service assainissement de la Commune de GRON transmis par Monsieur le Trésorier de Sens Municipale.

VU les états P 511 des produits irrécouvrables pour un montant de 219.55 €.

Le Conseil Municipal admet en non valeur sur le budget principal la somme de :

- exercice 2009/2010 : 91.81 €

- exercice 2012/2013 : 127.74 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.



### **Accueil Loisirs Sans Hébergement**

N° 2014/06/13 : augmentation des prestations au 1<sup>er</sup> septembre 2014 : garderie périscolaire, restaurant scolaire, centre de loisirs, Nouvelles Activités Périscolaires

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter le prix des repas du restaurant scolaire, de la garderie périscolaire, des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), des mercredis après-midi en A.L.S.H ainsi que les prestations à la semaine.

Après avoir étudié les nouveaux tarifs, le Conseil :

- décide d'appliquer une hausse de 2 % sur les prix de repas du restaurant scolaire, de la garderie, des Nouvelles Activités Périscolaires, des mercredis après-midi et des vacances à la semaine en ALSH.

Ces tarifs seront appliqués au 1<sup>er</sup> septembre 2014 suivant le tableau joint :

Libellé	Restaurant scolaire Prix d'1 repas = 2h CAF	Garderie ou NAP (Tarifs à la ½ heure)	Centre de Loisirs Mercredi demi-journée
0 à 100	<b>1.28 € (= 2 h x 0.64 €)</b>	<b>0.19 €</b>	<b>1.16 €</b>
101 à 170	<b>1.34 € (= 2 h x 0.67 €)</b>	<b>0.20 €</b>	<b>1.22 €</b>
171 à 210	<b>1.78 € (= 2 h x 0.89 €)</b>	<b>0.21 €</b>	<b>1.28 €</b>
211 à 280	<b>2.36 € (= 2 h x 1.18 €)</b>	<b>0.22 €</b>	<b>1.34 €</b>
281 à 350	<b>2.75 € (= 2 h x 1.37 €)</b>	<b>0.28 €</b>	<b>1.68 €</b>
351 à 430	<b>3.18 € (= 2 h x 1.59 €)</b>	<b>0.35 €</b>	<b>2.11 €</b>
431 à 650	<b>3.54 € (= 2 h x 1.77 €)</b>	<b>0.44 €</b>	<b>2.63 €</b>
651 à 1082	<b>3.71 € (= 2 h x 1.85 €)</b>	<b>0.47 €</b>	<b>2.78 €</b>
1083 et +	<b>3.80 € (= 2 h x 1.90 €)</b>	<b>0.48 €</b>	<b>2.87 €</b>
Extérieurs	<b>3.80 € (= 2 h x 1.90 €)</b>	<b>0.48 €</b>	<b>3.83 €</b>
Adultes	<b>4.95 €</b>		

## TARIFS DES PRESTATIONS au 01/09/2014 A.L.S.H. (période de vacances)

Libellé	A.L.S.H. journée	A.L.S.H semaine
	EN EURO	EN EURO
0 à 650	8.39 €	37.75 €
651 à 1082	8.98 €	40.43 €
1083 et +	9.36 €	42.18 €
Extérieurs	11.46 €	51.58 €

### Participation aux voyages scolaires

N° 2014/06/14 : participation aux voyages scolaires pour les collégiens et les lycéens

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibérations du 24 mars 1995 et du 8 décembre 2004, des participations communales pour les voyages scolaires ont été allouées suivant un quotient familial.

Cette participation est accordée au titre des voyages scolaires des collèges et des lycées et pour un seul voyage dans l'année.

Le barème de calcul est fixé comme suit :

Revenus du foyer + allocations familiales + APL : 12 et rapporté au nombre de personnes vivant au foyer : 0 à 500 : 85 €, 501 à 700 : 70 €, 701 à 900 : 55 €, 901 à 1100 : 40 €

## **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

**N° 2014/06/15 : Création d'une commission artisanat et industrie**

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON décide de créer une Commission artisanat et industrie et désigne les représentants suivants :

- Monsieur Stéphane PERENNÈS
- Madame Isabelle BALDASSARI
- Monsieur Alain CHAPLY
- Madame Florence GALLET
- Monsieur Sylvain GREMY
- Monsieur Gauthier PAJONA
- Monsieur Jean-Paul ROUX
- Monsieur Francis SARLIN
- Monsieur René VIRATELLE

## **4 – FONCTION PUBLIQUE**

**N° 2014/06/016 : Contrat d'apprentissage**

Le Maire informe l'assemblée :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (travailleurs handicapés : pas de limite d'âge supérieure d'entrée en formation) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le C.F.A. des M.F.R. de Bourgogne, antenne de Villevallier, (0212057X), (Centre de Formation des Apprentis). De plus, il bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'exonérations de charges patronales et de charges sociales. Restera à notre charge le coût de la formation de l'apprenti(e) dans la Maison Familiale Rurale de Villevallier qui l'accueillera.

Le Maire propose à l'assemblée :

Après consultation du Comité technique sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti(e) accueilli(e) par la commune, le Maire propose à l'assemblée de conclure pour la rentrée scolaire de 2014, le contrat d'apprentissage au service restauration scolaire.

Le diplôme préparé est le C.A.P. agent polyvalent de restauration sur une durée de 2 ans et concerne une jeune fille domiciliée à GRON.

## INFORMATIONS DU MAIRE

Le Maire fait part au Conseil Municipal de plusieurs choix concernant le nom de la micro crèche « Le P'tit Moulin » est retenu à l'unanimité et un panneau sera confectionné et apposé sur le bâtiment.

Danielle GRÉGOIRE fait part des effectifs de la rentrée de septembre 2014 en maternelle .48 élèves et en primaire : 100 élèves.

Elle rappelle également que les enfants de CM1/CM2 arrivés 3<sup>ème</sup> du concours des petits artistes de la mémoire au niveau départemental.

La rentrée 2014 aura lieu le 2 septembre. Une réunion de mise en place des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014 à la salle polyvalente.

Alain CHAPLY rappelle qu'il est « Monsieur Habitat » et rend compte de ses différentes réunions.

Eric BIRON demande si il est possible de replanter des jachères fleuries dans différents endroits de la Commune.

Sylvain GREMY demande si il est possible d'aménager le Chemin des Maunis derrière le cimetière.

La séance est levée à 22 h 50.

Le Secrétaire de Séance,  
Eric BIRON

Le Maire,  
Stéphane PERENNÈS.